



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 40424

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Ces instituts viennent d'entrer dans le giron des universités et le président de la République a annoncé leur « masterisation », c'est-à-dire le recrutement de leurs étudiants à bac + 5. Ces évolutions peuvent laisser entrevoir une dilution des IUFM et un abandon progressif de l'aspect pédagogique et professionnel de la formation dispensée aux futurs professeurs. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions s'agissant de la réforme de la formation des enseignants et de l'avenir des IUFM.

Texte de la réponse

Depuis le 1er janvier 2007, dans le cadre de la loi d'orientation et de programme du 23 avril 2005 pour l'avenir sur l'école, dite « loi Fillon » les IUFM et les antennes IUFM sont désormais intégrées au sein des universités. On compte 28 IUFM, intégrés dans autant d'universités, et près de 130 antennes IUFM. En ce qui concerne les sites des IUFM, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a pu exprimer à plusieurs reprises son attachement au maintien des pôles universitaires de proximité. C'est tout le sens de l'action que mènent actuellement les universités en lien avec les rectorats afin de construire une carte de formations qui corresponde aux besoins des territoires. Les antennes d'IUFM en tant que pôles d'enseignement supérieur de proximité doivent s'insérer dans une offre de formation à l'échelle académique qui assure à tous les étudiants l'opportunité de poursuivre leurs études dans meilleures conditions possibles. La réforme des conditions de recrutement et de formation des personnels enseignants doit permettre d'améliorer la qualification des personnels, en vue de renforcer la réussite des élèves et de faciliter la mobilité au sein de l'Union européenne. Depuis la mise en oeuvre de cette réforme, les futurs enseignants bénéficient d'une formation de cinq années à l'université, sanctionnée par l'obtention d'un diplôme national de master. Outre des éléments de préprofessionnalisation possibles dès la licence sous forme des stages de découverte, la formation initiale des enseignants se développe dans un continuum de professionnalisation sur trois années comprenant les deux années de master et la première année d'exercice en qualité de professeur stagiaire. Les parcours de formation en première puis en seconde année de master comprennent une composante de formation professionnelle de plus en plus importante dans le cursus pour devenir majoritaire en deuxième année, permettant ainsi une préparation progressive et effective au métier d'enseignant. Les étudiants passeront ainsi le concours dotés d'une réelle connaissance de leur futur métier et d'un diplôme de master qui facilitera leur réorientation et leur mobilité dans le parcours LMD en cas d'échec au concours. Cette préparation, fondée sur un principe d'alternance entre le milieu universitaire et le milieu professionnel, comporte des stages d'observation et de pratique accompagnée ainsi que des stages en responsabilité. Les stages d'observation permettent aux étudiants de se confronter aux situations professionnelles rencontrées par les enseignants auprès desquels ils sont placés. Les périodes de pratique accompagnée donnent lieu à des mises en situation concrètes consistant par exemple en la préparation et en la conduite d'un cours ou d'une séquence d'enseignement. Les stages en responsabilité se traduisent par la prise en charge d'une classe. Ces stages sont offerts prioritairement aux candidats déclarés admissibles pour

leur permettre de valider et finaliser leur projet professionnel. Tous ces stages sont encadrés par des formateurs référents qui exercent auprès du stagiaire en responsabilité un rôle de conseil et de guide à son arrivée dans l'école ou l'établissement et procèdent à un suivi régulier pendant toute la durée du stage. Ils aident à l'organisation des cours et interviennent sur les questions relatives à la conduite de la classe et à la gestion de différentes situations. Par ailleurs, les universités peuvent proposer aux non-admissibles des compléments de formation ou des stages, en liaison avec leur nouveau projet professionnel en construction. Enfin, des stages en entreprise peuvent être proposés, notamment au cours de la première année de master afin de familiariser les étudiants avec le monde économique, tout particulièrement s'ils se destinent à l'enseignement technique ou professionnel. Par ailleurs, la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale a constitué une mission d'information parlementaire sur la formation initiale et les modalités de recrutement des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40424

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2009, page 653

Réponse publiée le : 31 mai 2011, page 5809